

Code de Conduite

La Voie des Ardent Mills



Un message de notre PDG

Ardent Mills a été fondé par trois entreprises, qui croient toutes que faire ce qui est bien est la pierre angulaire d'une entreprise à long terme, significative et durable. Nous sommes le partenaire de confiance pour nourrir nos clients, consommateurs et communautés grâce à des solutions innovantes et nutritives à base de céréales. Nous nous engageons à respecter cette vision et à mener nos activités conformément aux normes éthiques les plus élevées.

Nos valeurs énoncent les principes et les attentes de chacun de nous. Nous avons un impact positif sur les membres de notre équipe, nos clients, nos communautés et nos partenaires en:

- ♦ Établir et entretenir la **CONFIANCE** tous les jours, en fonctionnant toujours avec fiabilité et intégrité
- ♦ **SERVIR** les autres avec compréhension, respect et soin
- ♦ Fonctionner avec **SIMPLICITÉ**, clarté et transparence, en éliminant les obstacles et en laissant les gens faire ce qu'ils font le mieux
- ♦ Assurer la **SÉCURITÉ** de nos produits et de nos personnes ; faire ce qu'il y a de mieux pour créer l'environnement le plus sûr maintenant et pour l'avenir

Ces valeurs servent de principes directeurs à notre Code de conduite et constituent le fondement de l'éthique et des comportements décrits dans notre Code de conduite.

Nous sommes tous responsables d'être à la hauteur de nos valeurs et d'adhérer à ce Code de conduite. En même temps, notre Code ne traite pas et ne peut pas traiter de toutes les situations qui peuvent survenir en milieu de travail. Votre bon jugement est également essentiel. Si vous avez des questions, adressez-vous à votre responsable des ressources humaines, à notre chef de la conformité, ou n'hésitez pas à utiliser la ligne d'assistance en matière d'éthique et de valeurs d'Ardent Mills ou le portail de reporting.

Veuillez revoir le Code de conduite régulièrement. Il contient des conseils qui peuvent et doivent nous influencer chaque jour. Ce n'est peut-être pas toujours facile, mais nous croyons fermement que ces valeurs sont la bonne façon de nous conduire et de mener nos activités.



Dan Dye, **Ardent Mills CEO**



Le Code de conduite d'Ardent Mills décrit nos normes éthiques communes pour la conduite des affaires.

Notre Code de conduite nous guide dans les situations où nous avons des questions, sommes confrontés à des dilemmes ou ne sommes pas certains du bon choix.

Le Code de conduite donne vie à notre vision et à nos valeurs et sert de guide pour la façon dont nous devrions fonctionner, donner le meilleur de nous-mêmes et nous conduire selon les normes éthiques les plus élevées chaque jour. Le code de conduite est organisé par valeur, mais chacune des quatre valeurs s'applique aux situations et aux sujets abordés dans le code de conduite.

L'un des objectifs du Code de conduite est de s'assurer qu'Ardent Mills fonctionne conformément à toutes les lois et réglementations applicables à ses activités. Cependant, dans certaines circonstances, nos valeurs peuvent nous obliger à suivre une voie plus exigeante que celle exigée par la loi. Si l'une des exigences de notre Code de conduite entre en conflit avec les lois d'un pays ou d'une juridiction spécifique, veuillez à vous conformer à la loi applicable.

Chacun d'entre nous a une responsabilité importante de connaître et de suivre les lois qui s'appliquent partout où nous travaillons. Si vous avez des questions au sujet des lois qui s'appliquent à vos activités professionnelles, communiquez avec le service juridique d'Ardent Mills pour obtenir des conseils.

Veuillez noter que notre Code de conduite n'est pas un contrat explicite ou implicite. Ardent Mills se réserve le droit de modifier le présent code de conduite à tout moment, avec ou sans préavis, à l'intention des membres de l'équipe d'Ardent Mills.

Ardent Mills Ligne d'urgence pour l'éthique et les valeurs 1-800-461-9330 ou www.ethics.ardentmills.com



Nous avons tous une responsabilité importante de connaître et de suivre les lois qui s'appliquent partout où nous travaillons.

Qui est tenu de respecter le Code ?

- ◆ Tous les membres de l'équipe Ardent Mills
- ◆ Conseil d'administration d'Ardent Mills (lorsqu'il agit au nom d'Ardent Mills)
- ◆ Nos fournisseurs et distributeurs

Notre Code de conduite s'applique à plusieurs groupes de personnes. Tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills et de ses sociétés affiliées, peu importe où ils travaillent ou ce qu'ils font, sont liés par notre Code de conduite. Elle s'applique également aux membres de notre conseil d'administration lorsqu'ils agissent au nom d'Ardent Mills. De même, Ardent Mills s'attend à ce que ses fournisseurs, consultants, vendeurs, cabinets d'avocats, entrepreneurs, travailleurs intérimaires et autres fournisseurs de services, que nous appelons collectivement partenaires commerciaux, agissent de manière éthique et conforme à notre Code de conduite.

Si vous êtes autorisé à embaucher ou à retenir des partenaires commerciaux, vous devez prendre des mesures raisonnables pour vous assurer qu'ils ont une réputation d'intégrité et de conduite éthique, qu'ils connaissent le code de conduite d'Ardent Mills et qu'ils agissent d'une manière qui reflète les normes éthiques les plus élevées. Le non-respect du Code par un partenaire commercial, le cas échéant, peut être considéré comme un motif de modification ou de résiliation de la relation avec le partenaire commercial.

Quelles sont nos responsabilités en vertu du Code de conduite?

Nous sommes tous responsables de suivre notre Code de conduite et d'exercer un bon jugement conforme à celui-ci. Nous sommes également responsables du signalement des violations du Code de conduite dont nous avons connaissance ou que nous avons connues. Cela ressemble à:

- ◆ Vigilance
- ◆ Compte rendu
- ◆ Coopération



Notre code de conduite exige des managers et des dirigeants qu'ils donnent le ton à leurs équipes, car ce sont souvent eux qui posent les premières questions aux membres de l'équipe. Par conséquent, ils sont censés:

- ◆ Montrez un exemple de conduite éthique
- ◆ Provide training, education, and resources to support team members in complying with the Code and underlying policies
- ◆ Fournir une formation, une éducation et des ressources pour aider les membres de l'équipe à se conformer au Code et aux règles sous-jacentes
- ◆ Surveillez les fautes commises dans leurs équipes et prenez les mesures appropriées
- ◆ Intensifier les violations du code de conduite, le cas échéant

Qui supervise et administre le Code?

- ◆ Le conseil d'administration approuve notre code de conduite
- ◆ L'administration globale du Code de conduite est assurée par notre Chief Compliance Officer
- ◆ L'administration quotidienne du Code de conduite est gérée par des équipes de direction locales
- ◆ Les questions relatives à notre code de conduite sont régulièrement signalées au comité d'audit de notre conseil d'administration

Quelles autres politiques s'appliquent à moi?

Nos valeurs sont la pierre angulaire de ce Code de conduite et de notre engagement à nous conduire selon les normes éthiques les plus élevées chaque jour. Cependant, notre Code de conduite ne décrit pas toutes les situations, lois ou politiques qui peuvent s'appliquer. Ardent Mills a également des politiques, des procédures et des lignes directrices relatives à la conduite en milieu de travail, ainsi que de nombreuses autres situations. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez en savoir plus sur ces autres politiques, procédures et directives, contactez votre responsable immédiat ou votre représentant des ressources humaines. Vous pouvez également consulter les politiques relatives aux membres de l'équipe d'Ardent Mills sur son site intranet à l'adresse <https://am3.sharepoint.com/law/Policies>.



Où puis-je obtenir de l'aide?

La communication et le dialogue ne sont pas seulement encouragés; c'est comme ça que nous restons en avance. Le code de conduite peut fournir des orientations pratiques pour de nombreuses situations. Mais aucun document ne peut à lui seul traiter de toutes les situations ou énoncer toutes les exigences. Plus important encore, notre code de conduite ne remplace jamais le bon sens et le bon jugement. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question dans le Code de conduite, arrêtez-vous et réfléchissez de façon critique à la ligne de conduite que vous proposez.

Le processus à suivre pour chaque situation :

- ◆ Est-ce légal?
- ◆ Est-il conforme à notre Code de conduite et à nos politiques ?
- ◆ Respecte-t-il les membres de notre équipe, nos partenaires commerciaux, nos clients, nos communautés et les autres parties prenantes?
- ◆ S'il apparaissait dans les nouvelles, cela refléterait-il bien sur Ardent Mills?

Dans de nombreux cas, la discussion peut mener à de meilleures décisions que d'agir seul. Discutez de la situation avec votre gestionnaire ou un collègue, ou communiquez avec la ligne d'urgence sur l'éthique et les valeurs d'Ardent Mills:

1-800-461-9330 or www.ethics.ardentmills.com

Lorsqu'un membre de l'équipe contacte la ligne d'assistance d'Ardent Mills en matière d'éthique et de valeurs, les informations qu'il partage sont documentées, puis communiquées au chef de la conformité d'Ardent Mills et/ou au chef des ressources humaines. Ces personnes examinent rapidement les rapports et peuvent confier l'enquête à un gestionnaire, le cas échéant.

Tout membre de l'équipe qui a une plainte ou une préoccupation concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou les questions d'audit de la société peut également signaler la plainte ou la préoccupation directement au comité d'audit du conseil d'administration de la société. Ces communications peuvent être soumises par écrit à l'adresse suivante :

Ardent Mills
1875 Lawrence, Suite 1400
Denver, Colorado 80202
Attention: Chief Compliance Officer

Comment savoir si je dois signaler quelque chose ?

Nous croyons et nous faisons confiance les uns aux autres. Malgré cela, il arrive qu'une personne franchisse involontairement une ligne, que quelqu'un soit témoin ou entende parler d'une conduite contraire à l'éthique ou que vous ayez simplement une question sur la façon de gérer une situation.

Nous vous encourageons à vous tromper en faveur de la transparence et à prendre la parole lorsque vous n'êtes pas sûr que quelque chose viole ce Code de conduite, la loi ou d'autres normes éthiques. Nous reconnaissons qu'il faut du courage pour signaler une inconduite, mais c'est la bonne chose à faire.

Commencez par parler à votre responsable ou à d'autres responsables de votre organisation immédiate. Si vous n'êtes pas à l'aise de le faire, votre gestionnaire est l'objet de votre question ou de votre préoccupation, ou votre gestionnaire n'aborde pas correctement la situation, communiquez avec l'une des sources suivantes :

- ◆ Un responsable des ressources humaines
- ◆ Le contrôleur d'entreprise
- ◆ Votre chef de fonction
- ◆ Le département juridique
- ◆ Responsable de la conformité
- ◆ Ligne d'assistance éthique et valeurs Ardent Mills
- ◆ Portail des rapports sur l'éthique et les valeurs d'Ardent Mills

Bien entendu, rien dans ce Code de conduite ne vous interdit de communiquer avec une autorité compétente, fédérale, d'État ou locale, ou de signaler une violation potentielle de la loi.

Puis-je signaler des préoccupations anonymement?

Vous pouvez faire un rapport anonyme sur la ligne d'information sur l'éthique et les valeurs d'Ardent Mills ou sur le portail de déclaration, si vous préférez ne pas vous identifier. Indépendamment de l'anonymat ou de l'identité de la personne signalant une préoccupation, tous les rapports seront traités de façon confidentielle, comme le permettent les obligations légales et les contraintes pratiques. Veuillez reconnaître qu'une divulgation limitée peut être nécessaire pour enquêter adéquatement sur le rapport et régler la situation.

Que doit inclure mon rapport et comment les rapports sont-ils traités?

Les signalements de violations effectives ou potentielles du code de conduite devraient être faits de bonne foi et être fondés sur la conviction raisonnable de la personne signalant une violation potentielle. Les rapports devraient fournir des renseignements suffisamment détaillés pour nous permettre d'enquêter et de répondre aux préoccupations. Nous prenons tous les rapports d'inconduite potentielle au sérieux, et nous espérons que vous le ferez aussi. Assurez-vous de fournir des renseignements complets et exacts relativement à tout rapport, que vous ayez présenté le rapport ou que vous soyez témoin, afin que nous puissions rapidement terminer notre enquête et prendre les mesures appropriées. Les rapports sont traités par le Chief Compliance Officer et/ou Chief Human Resources d'Ardent Mills. Ces personnes examinent rapidement les rapports et peuvent confier l'enquête à un gestionnaire, le cas échéant, ou entreprendre l'enquête elles-mêmes. Ardent Mills ne tolérera pas de représailles contre quiconque ayant déposé

une plainte de bonne foi ou signalé une violation du Code de conduite ou une violation présumée. Ardent Mills ne tolérera pas non plus de représailles contre quiconque pour sa participation de bonne foi à une enquête sur une plainte ou un rapport.

Que se passera-t-il si je viole le Code, si je me venge de quelqu'un ou si je ne coopère pas à une enquête?

Ardent Mills peut prendre des mesures disciplinaires, allant jusqu'au licenciement, contre tout membre de l'équipe dont la conduite viole les lois ou règlements applicables et/ou notre Code de conduite. Cela inclut toute personne qui exerce des représailles contre une personne qui a signalé une préoccupation ou une violation du Code de conduite, qui interfère avec une enquête ou qui ne coopère pas à une enquête, ou qui détruit des informations pertinentes pour une enquête. La pleine coopération avec les enquêtes internes n'est pas seulement attendue, c'est une condition d'emploi chez Ardent Mills. Les membres de l'équipe ne doivent pas intervenir dans une enquête, par exemple en fournissant des renseignements faux, trompeurs ou incomplets, en dissimulant des renseignements ou en encourageant d'autres personnes à ne pas participer à une enquête.

Les membres de l'équipe ne doivent pas interférer avec les témoins d'une affaire faisant l'objet d'une enquête et ils ne doivent pas non plus détruire ou modifier des renseignements pertinents à une enquête. La discipline peut également s'étendre aux personnes responsables de l'incapacité de prévenir, de détecter ou de signaler une violation connue.

Il est important que tous les responsables soient facilement accessibles aux membres de l'équipe et aux tiers qui souhaitent signaler tout comportement illégal ou contraire à l'éthique. Toute personne recevant un rapport d'une violation ou d'une violation présumée de notre Code de conduite doit en informer le Responsable de la conformité ou le Directeur des ressources humaines. Les gestionnaires ne devraient pas tenter de gérer un tel rapport seuls.



Lorsque nous vivons notre vision et nos valeurs, en apportant confiance, service, simplicité et sécurité à notre travail, ces lignes directrices constituent un exemple de la façon dont nous pouvons fonctionner et donner le meilleur de nous-mêmes.



Vivre nos valeurs: Fiducie

Nos relations d'affaires sont fondées sur la confiance mutuelle. Nous devons toujours nous efforcer de nous assurer que nous respectons ces relations. Pour ce faire, nous devons respecter la loi, protéger nos informations et nos actifs confidentiels, communiquer honnêtement au sujet de nos produits et services, respecter nos engagements, protéger les informations confidentielles qui nous sont fournies par d'autres et éviter de nous engager dans une concurrence déloyale.

Nos relations d'affaires sont fondées sur la confiance mutuelle. Nous devons toujours nous efforcer de nous assurer que nous respectons ces relations. Pour ce faire, nous devons respecter la loi, protéger nos informations et nos actifs confidentiels, communiquer honnêtement au sujet de nos produits et services, respecter nos engagements, protéger les informations confidentielles qui nous sont fournies par d'autres et éviter de nous engager dans une concurrence déloyale.

Voici quelques exemples de la façon de bâtir la confiance:

- ◆ Nous obéissons à la loi
- ◆ Nous sommes honnêtes avec nos clients

- ◆ Nous sommes honnêtes avec nos clients Nous protégeons les informations et les actifs des autres
- ◆ Nous fonctionnons avec intégrité

Nous établissons et cultivons la confiance en obéissant à la loi.

Le respect de la loi est le fondement sur lequel notre réputation et nos valeurs sont bâties. En termes simples, Ardent Mills se conformera à toutes les lois qui s'appliquent à nos entreprises. De plus, Ardent Mills met l'accent sur la conduite morale et éthique des affaires dans toutes ses opérations.

Les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent se conformer aux lois qui leur sont applicables, qui peuvent varier en fonction de l'emplacement géographique et des rôles des membres de l'équipe au sein de l'entreprise. Cela inclut les lois applicables qui s'étendent au-delà des frontières d'un pays spécifique. Par exemple, certaines lois des États-Unis concernant les importations et les exportations, la corruption et les sanctions commerciales s'appliquent non seulement à nos activités aux États-Unis, mais aussi à nos activités dans le monde entier. Parfois, vous pouvez rencontrer un conflit entre diverses lois

qui s'appliquent à nos activités commerciales. Le respect de notre Code de conduite exige un effort de bonne foi pour répondre à l'intention et à l'objectif des lois applicables, ce qui est conforme à notre politique d'éthique et d'honnêteté dans les affaires.

En plus d'obéir aux lois qui s'appliquent directement à nous, nous ne devons pas prendre des mesures que nous savons, ou devrions savoir, aidera un tiers à violer la loi. Cela peut nuire à notre réputation et entraîner de graves conséquences juridiques pour vous et Ardent Mills. Si vous craignez qu'une tierce partie avec laquelle vous faites affaire puisse utiliser Ardent Mills pour se rendre coupable d'une infraction à la loi, vous devez résoudre vos préoccupations avant de procéder à la transaction. Votre bon jugement et votre bon sens sont souvent un guide, mais n'hésitez pas à consulter votre gestionnaire ou le service juridique. Obéir à la loi n'est pas seulement requis, il fait partie de l'Ardent Mills Way.

Nous nous engageons dans une concurrence loyale.

Nous bénéficions de nos obligations en matière de concurrence loyale et nous les respectons. Nous sommes fiers de mener nos affaires avec intégrité. Nous nous livrons une concurrence vigoureuse, mais nous le faisons de manière équitable et éthique. Tous les membres de l'équipe sont tenus de respecter les lois applicables en matière de concurrence, ainsi que les propres politiques de concurrence d'Ardent Mills.

Aucun membre de l'équipe d'Ardent Mills n'a le pouvoir de se livrer à un comportement incompatible avec les lois antitrust et de la concurrence, ou d'autoriser, d'ordonner ou de tolérer un tel comportement par une autre personne. Pour plus d'informations, consultez le Guide et politique de concurrence loyale de votre région.

Nous interdisons l'espionnage industriel.

Une autre manière de préserver une concurrence loyale et honnête implique la collecte et l'utilisation appropriées de renseignements sur la concurrence.

La collecte d'informations sur la concurrence et de données commerciales est une pratique commerciale appropriée, mais elle doit se faire de manière légale et éthique. Il n'est jamais acceptable de se livrer à des fraudes, des fausses déclarations, des intrusions ou d'autres méthodes illégales ou contraires à l'éthique pour obtenir des renseignements concurrentiels. Ardent Mills peut recueillir des renseignements sur la concurrence auprès de sources publiques, de sondages publiés et de relations appropriées avec les clients.

Exemple de confiance 1

An Un membre de l'équipe d'Ardent Mills a récemment aidé l'entreprise à acquérir un nouveau client. Lors d'un dîner de célébration, le représentant du client a mentionné au passage comment la relation d'affaires aidera le client à « consolider notre place de leader sur ce marché. Certains de mes amis ont le contrôle des marchés environnants que je ne pouvais pas toucher, alors je suis ravi d'avoir ma propre part du gâteau. »

Le membre de l'équipe pense que ce commentaire indique que le client peut être impliqué dans la division illégale des territoires. Bien qu'Ardent Mills ne se livre pas à un comportement antitrust, il est contraire à nos valeurs et au Code de conduite que la société aide ce client dans ses activités potentiellement illégales. Le membre de l'équipe doit consulter le département juridique dès que possible.

Ardent Mills interdit le détournement des renseignements exclusifs d'un concurrent.

Nous interdisons également d'obtenir des renseignements sur la concurrence en incitant ou en permettant aux employés passés ou présents d'un concurrent de violer leurs engagements ou accords contractuels valides.

Nous échangeons des marchandises et concluons des transactions dérivées honnêtement et en conformité avec les lois et les règlements. Ardent Mills négocie des marchandises et

effectue des transactions dérivées, y compris des contrats à terme, des swaps et des options. Ces opérations sont conclues sur des marchés organisés, ainsi que de manière bilatérale avec des parties. Si vous concluez des opérations sur dérivés pour le compte d'Ardent Mills :

- Comprendre et respecter toutes les réglementations et règles d'échange applicables
- Ne pas se livrer à des activités frauduleuses dans le cadre d'une transaction sur instruments dérivés, ou prendre des mesures pour manipuler le prix de marché de tout instrument dérivé en violation des règles et règlements
- Ne faites pas de faux rapports ou de déclarations trompeuses aux organismes de réglementation ou aux bourses du gouvernement

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le Comité de surveillance des risques d'Ardent Mills.



Nous conformons aux réglementations commerciales internationales/sanctions commerciales.

Divers pays, y compris les États-Unis, ont imposé des embargos et des sanctions/restrictions commerciales à l'encontre de certains pays, organisations et particuliers, dont bon nombre s'appliquent aux transactions au-delà des frontières

du pays qui les impose. Ardent Mills ne fait affaire avec aucun pays, organisation ou individu sanctionné, sauf autorisation légale. Les actions qui ne peuvent pas être prises directement par Ardent Mills ne peuvent pas être prises ou arrangées par des tiers. Si vous êtes impliqué dans des transactions commerciales internationales, vous devez connaître et respecter les sanctions commerciales applicables. Si vous envisagez de faire affaire avec un pays, une organisation ou un particulier sanctionné, consultez d'abord le département juridique. Gardez à l'esprit que les lois sur les sanctions commerciales peuvent être très complexes et changer fréquemment, de sorte qu'une transaction qui était autorisée dans le passé pourrait ne pas être autorisée maintenant.

Trust Example 2

A city official approaches a plant manager of a mill. The city official tells the manager that if Ardent Mills makes a payment directly to the official, the official will use her influence to ensure Ardent Mills gets preferential tax treatment in the community. The city official is soliciting a bribe—this is both illegal and a violation of the Code of Conduct. The plant manager refuses the offer and contacts a regional director right away to report the incident.

Nous conformons aux lois anti-boycott.

Ardent Mills ne coopérera d'aucune façon avec un boycott étranger non autorisé des pays amis des États-Unis. Le gouvernement américain nous demande de signaler les demandes de boycott que nous recevons. En conséquence, toute demande d'information ou d'action liée à un tel boycott doit être communiquée au département juridique d'Ardent Mills.

Nous ne nous livrons pas à des opérations d'initiés.

Ardent Mills interdit formellement à tous les membres de l'équipe de négocier des informations non publiques sur les sociétés dont les titres sont cotés en bourse (y compris les titres de

créance) et de communiquer des informations non publiques à d'autres personnes en violation de la loi. Cette conduite, communément appelée délit d'initié, est illégale dans la plupart des endroits et peut entraîner des sanctions sévères pour vous et Ardent Mills, même si vous ne bénéficiez pas personnellement de la violation.

Les renseignements sont considérés importants s'il est fort probable qu'un investisseur raisonnable les considérerait importants dans sa décision d'investissement, ou s'ils auraient vraisemblablement un effet important sur le prix des titres d'une société.

Parmi les renseignements que vous pouvez connaître à Ardent Mills et qui pourraient être considérés comme importants, mentionnons les propositions ou les ententes de fusion, d'acquisition ou de dessaisissement, le développement de nouveaux produits, les litiges importants, les contrats ou les entreprises importants et les renseignements sensibles qui sont couverts par une entente de confidentialité. Tout membre de l'équipe qui a connaissance d'informations importantes et non publiques concernant des sociétés avec lesquelles Ardent Mills est en discussions confidentielles, ou concernant nos sociétés mères, fournisseurs ou clients, ne peut pas acheter ou vendre des actions ordinaires de ces sociétés. Les membres de l'équipe ne peuvent pas donner de pourboire à d'autres personnes en recommandant l'achat ou la vente de ces titres d'entreprise sur la base d'informations non publiques. Les valeurs mobilières illégalement négociées par des membres de la famille, des membres du ménage ou des personnes avec lesquelles le membre de l'équipe entretient une relation personnelle étroite peuvent, dans certaines circonstances, engager la responsabilité juridique du membre concerné de l'équipe.

Nous faisons mutuellement confiance pour protéger les actifs d'Ardent Mills et gérer ces actifs de manière appropriée.

Nous avons tous la responsabilité de protéger les biens d'Ardent Mills contre la perte, le vol et

l'utilisation abusive. Nos actifs comprennent l'argent, l'équipement, l'inventaire, les logiciels, les systèmes, d'autres éléments de propriété intellectuelle et le temps de l'entreprise. Nos fonds et actifs ne devraient être utilisés qu'au profit d'Ardent Mills. Le vol, le détournement ou le détournement des biens d'Ardent Mills par un membre de l'équipe ou un tiers est interdit et peut faire l'objet de poursuites pénales.

Nous protégeons notre propriété intellectuelle et nos informations propriétaires.

Parmi les actifs les plus précieux d'Ardent Mills, mentionnons nos renseignements commerciaux et techniques confidentiels et d'autres éléments de propriété intellectuelle. Les membres de l'équipe, au début de leur emploi et/ou à d'autres moments au cours de leur emploi, signent l'accord de confidentialité d'Ardent Mills, qui énonce les attentes d'Ardent Mills concernant l'utilisation par les membres de l'équipe des informations confidentielles et de la propriété intellectuelle de la société.

Les membres de l'équipe doivent se familiariser avec les conditions de tout accord ou politique et les exigences légales applicables, et s'y conformer, ce qui limite l'utilisation des informations commerciales confidentielles et de la propriété intellectuelle d'Ardent Mills.

Les membres de l'équipe doivent tout mettre en oeuvre pour protéger les informations confidentielles contre toute divulgation, utilisation abusive, perte ou vol non autorisé. Avec la prévalence des appareils électroniques personnels et l'évolution constante de la technologie, assurez-vous de consulter nos politiques sur l'utilisation des appareils mobiles et autres appareils électroniques, surtout en ce qui concerne la protection et la sauvegarde des renseignements confidentiels d'Ardent Mills.

Consultez votre gestionnaire ou le département juridique pour toute question concernant la protection et la divulgation de renseignements confidentiels. Pour plus d'informations, reportez-vous à la Politique en matière de droits

d'auteur, de marques et de brevets d'Ardent Mills, ainsi qu'à notre Politique de sécurité des informations et notre Politique d'utilisation acceptable de la technologie d'Ardent Mills.

Nous utilisons la propriété et les ressources d'Ardent Mills de manière responsable.

Nous utilisons les biens et les ressources d'Ardent Mills de manière responsable. Nous sommes tous responsables d'utiliser un bon jugement et de protéger les biens et les ressources d'Ardent Mills de sorte que les biens d'Ardent Mills ne soient pas utilisés à mauvais escient (c.-à-d. utilisés pour des activités non liées à Ardent Mills) ou gaspillés. Une utilisation imprudente, inefficace ou illégale des biens d'Ardent Mills nous fait du mal à tous. Nos biens et ressources comprennent nos biens matériels, tels que nos installations, nos matériaux et notre équipement ; nos systèmes de communication, comme nos ordinateurs, notre service Internet, nos téléphones et nos courriels

Propriété intellectuelle et informations confidentielles

La propriété intellectuelle comprend les brevets, les droits d'auteur, les marques et les symboles d'enregistrement. Les informations confidentielles comprennent, entre autres, les informations non publiques concernant nos produits, les données financières, les données technologiques et techniques, les recettes et les formules, la recherche, les informations de développement, la position sur le marché des matières premières, les informations et stratégies commerciales.

; et d'autres actifs, tels que les cartes de crédit d'entreprise et les enregistrements que vous créez dans le cadre de votre travail pour Ardent Mills.

N'utilisez jamais nos systèmes d'une manière qui pourrait être perçue comme illégale, harcelante ou offensante. Cela s'applique à chaque fois que vous

utilisez l'équipement d'Ardent Mills, pendant et en dehors des heures de travail, et pendant que vous travaillez ou dans un endroit éloigné. Ne prenez jamais part à une action impliquant une fraude, un vol, un détournement, un détournement ou toute autre activité illégale similaire. Ardent Mills prend ces crimes et d'autres au sérieux et poursuivra les poursuites avec vigueur. Pour signaler un crime, communiquez avec votre gestionnaire et le service juridique ou communiquez avec la ligne d'assistance sur l'éthique et les valeurs d'Ardent Mills. Pour plus d'informations, consultez la politique d'utilisation acceptable de la technologie d'Ardent Mills.

Nous tirons le meilleur parti du temps que nous passons en entreprise.

Le temps est un atout important d'Ardent Mills. Nous nous faisons mutuellement confiance pour tirer le meilleur parti du temps que vous et vos collègues consacrez au travail. Vous devez assumer vos responsabilités professionnelles et consacrer le temps nécessaire à votre travail. Lorsque vous déclarez vos heures travaillées (s'il y a lieu), vos congés annuels ou vos heures de congé occasionnel, vous devez le faire de façon véridique et exacte.

Nous présentons, commercialisons, emballons et vendons honnêtement nos produits.

Nous présentons, commercialisons, emballons et vendons honnêtement nos produits. Ardent Mills est fier de ses produits et services. Nous nous engageons à promouvoir honnêtement et avec enthousiasme nos produits et services de manière à améliorer la réputation de l'entreprise et à éduquer les consommateurs. La publicité, l'emballage et les promotions ne doivent pas fausser les faits ou donner des impressions trompeuses. Les allégations concernant les produits de la société, y compris celles qui comparent favorablement les produits d'Ardent Mills à ceux de concurrents, doivent être factuelles et pleinement étayées. De plus, Ardent Mills ne fera pas de fausses déclarations ou d'allégations trompeuses au sujet de nos produits ou des produits d'un concurrent.

Lorsque vous communiquez avec des clients ou d'autres personnes au sujet d'Ardent Mills, de nos produits ou de questions qui touchent directement Ardent Mills, que ce soit par textos, courriel, messagerie instantanée, réseaux sociaux ou Internet, suivez notre Code de conduite et toutes les politiques de l'entreprise. Assurez-vous également de vous identifier comme membre de l'équipe d'Ardent Mills, le cas échéant, y compris en lien avec tout témoignage ou autre soutien d'Ardent Mills ou de ses produits. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez vous référer à notre Politique en matière de médias sociaux et d'actualités.

Nous établissons et cultivons la confiance en respectant les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Nous respectons les informations confidentielles et les droits de propriété intellectuelle des autres. Nous respectons les droits de propriété intellectuelle des individus et des entreprises à l'extérieur d'Ardent Mills et ne tenterons pas d'obtenir leurs renseignements confidentiels, ou d'utiliser autrement leur propriété intellectuelle, de façon inappropriée. Si vous découvrez ou croyez que vous ou un autre membre de l'équipe avez reçu de façon inappropriée des renseignements confidentiels qui n'appartiennent pas à Ardent Mills, communiquez avec le service juridique pour obtenir de l'aide. En outre, lorsqu'un client ou une autre partie nous confie sa propriété intellectuelle, vous devez respecter tous les engagements contractuels et les restrictions concernant son utilisation.

Nous respectons les obligations relatives à la confidentialité des données.

Dans le cadre de nos activités, nous pouvons collecter, conserver ou traiter des informations personnelles sur les membres de l'équipe et d'autres personnes. Nous traitons ces informations personnelles avec soin et nous assumons la responsabilité de les protéger et de les utiliser légalement et correctement. Pour plus d'informations, consultez la politique Dossiers du personnel d'Ardent Mills.

Nous établissons et cultivons la confiance en parlant d'une seule voix, de manière simple, claire et transparente.

Nous communiquons avec exactitude des renseignements au public. Toute l'information divulguée à l'extérieur de l'entreprise doit être exacte, complète, cohérente et diffusée conformément aux politiques d'Ardent Mills. Il est important que nous parlions d'une seule voix pour que notre message soit transmis avec exactitude aux médias ou au public. Si vous êtes contacté par les médias, veuillez adresser la demande à Ardent Mills' Communications Lead and General Counsel.

Nous communiquons honnêtement et avec précision avec les agences gouvernementales.

Tous les renseignements fournis aux organismes gouvernementaux doivent être véridiques et exacts. Vous ne devriez jamais mentir à un enquêteur et ne jamais altérer ou détruire des documents ou des dossiers en réponse à une enquête gouvernementale. Si vous recevez une demande d'un organisme gouvernemental pour obtenir des renseignements sur Ardent Mills, veuillez communiquer avec le service juridique. Chez Ardent Mills, nous nous engageons à nous servir les uns les autres, nos partenaires commerciaux, nos clients, les membres de la communauté et d'autres. Nous le faisons avec compréhension, respect et attention. Lorsque vous faites votre travail et interagissez avec les autres, vous êtes le visage d'Ardent Mills.



Vivre nos valeurs : Service

Nous offrons un milieu de travail sûr et apprécions les contributions uniques de notre équipe, permettant à ceux qui soutiennent les objectifs d'Arden Mills d'atteindre leur propre potentiel. Nous nous traitons les uns les autres avec soin, et nous créons un lieu de travail où chacun de nous donne le meilleur de lui-même.

Nous comprenons, nous honorons et respectons notre diversité et nous offrons des possibilités d'emploi égales.

Arden Mills englobe la variété des antécédents et des expériences de vie que les membres de notre équipe apportent au travail. En tant que collègues, nous offrons les perspectives de différents genres, langues, coutumes locales, capacités physiques, races, religions, âges, orientations sexuelles, identités de genre, expériences de vie et statuts socio-économiques, et nous varions dans nos styles personnels de pensée, d'expression et de résolution de problèmes.

Pour réussir en tant qu'organisation, chacun de nous doit faire preuve de respect envers ceux qui sont différents de nous. Cela implique de reconnaître que notre propre façon de penser n'est pas la seule voie - des antécédents divers menant à des points

de vue divers ne sont pas une faiblesse. En fait, nos différences nous rendent plus forts et mieux à même de répondre aux besoins des autres, de nos clients, de nos communautés et de nos partenaires.

Nous offrons l'égalité des chances en matière d'emploi à tous les membres de l'équipe et aux candidats, sans égard aux caractéristiques personnelles telles que le sexe, la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, la grossesse, l'information génétique, le handicap, le statut de vétéran, l'état matrimonial, l'état de famille, la citoyenneté, le statut militaire, l'affiliation syndicale ou non syndicale, et/ou toute autre caractéristique ou statut protégé par la loi applicable. La discrimination ou les représailles illégales contre quiconque, y compris les membres de l'équipe, les clients ou d'autres personnes, pour avoir partagé une préoccupation ou participé à une enquête, n'ont pas leur place dans l'organisation d'Arden Mills. Chaque membre de l'équipe d'Arden Mills prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toutes les décisions d'emploi - telles que l'embauche, la promotion, le transfert, la discipline (y compris la cessation d'emploi), la rémunération, les avantages sociaux,

la rétrogradation, la mise à pied, la formation et la participation à des programmes d'éducation - sont prises en fonction de la bonne foi, des exigences liées à l'emploi et des raisons commerciales légitimes, plutôt que des caractéristiques ou de la conduite protégées d'une personne.

Pour plus d'informations, consultez la Politique de diversité et d'inclusion d'Ardent Mills et nos politiques de lutte contre la discrimination et d'égalité des chances.

Exemple de service 1

Un membre de l'équipe découvre qu'un collègue a signalé à son responsable commun une violation présumée du Code de conduite impliquant le membre de l'équipe. Le membre de l'équipe est embarrassé et contrarié, et décide de se venger du collègue. Le membre de l'équipe fait part de ses préoccupations au responsable au sujet du collègue, mais le rapport est entièrement établi. Ce comportement viole les règles Code de conduite de deux façons: le membre de l'équipe a riposté contre le collègue pour avoir partagé une préoccupation, et le membre de l'équipe n'a pas signalé une violation de bonne foi.



Nous fournissons des conditions de travail et des salaires appropriés.

Ardent Mills interdit le travail forcé, y compris la traite des êtres humains et l'esclavage, dans

toutes ses opérations. En conséquence, tout travail effectué par un membre de l'équipe qui est involontaire et/ou exécuté sous la menace de dommages physiques ou d'autres sanctions est interdit. De plus, tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent respecter toutes les lois applicables sur le travail des enfants. Ardent Mills exige que les fournisseurs respectent ces mêmes normes dans le cadre de leurs activités.

Nous payons des salaires réguliers et compétitifs et fournissons des avantages sociaux appropriés, et nous investissons dans des ressources pour aider les membres de l'équipe qui veulent développer leur plein potentiel. Les membres de notre équipe ont droit à la liberté d'association et de négociation collective.

Ardent Mills se conforme à toutes les lois applicables sur les salaires et les heures. Dans le cadre de ces efforts, Ardent Mills s'attend à ce que vous noterez précisément votre temps, et si vous avez des questions sur votre paie, vous devriez toujours vous sentir libre de demander. Vous pouvez utiliser l'un des mécanismes de signalement mis en évidence dans le présent code de conduite pour soulever des préoccupations concernant les heures de travail et la rémunération. Pour plus d'informations, consultez Politique de transparence salariale d'Ardent Mills.

Nous interdisons la violence et le harcèlement.

À Ardent Mills, chacun de nous est responsable de se conduire d'une manière conforme à nos politiques interdisant le harcèlement et la violence.

Cela s'applique à la façon dont nous traitons les autres et tous ceux avec qui nous interagissons. Le harcèlement consiste en une conduite importune, verbale, écrite ou physique, qui est fondée sur le statut protégé d'une personne, tel que le sexe, la race, la couleur, la religion, l'origine ethnique ou nationale, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'âge, la grossesse, l'information génétique, le handicap, le statut d'ancien combattant, l'état

matrimonial, l'état familial, la citoyenneté, le statut militaire, l'affiliation syndicale ou non syndicale et/ou toute autre caractéristique ou statut protégé par la loi applicable. Ardent Mills ne tolérera pas le harcèlement qui touche des avantages sociaux tangibles, qui nuit de façon déraisonnable au rendement professionnel d'une personne ou qui crée un milieu de travail intimidant, hostile ou offensant.

Les formes de harcèlement pourraient inclure, sans s'y limiter : 1) le harcèlement verbal, comme les commentaires désobligeants, les blagues ou les insultes ; 2) le harcèlement physique, comme les attouchements inutiles ou offensants, y compris, sans s'y limiter, le harcèlement sexuel ; 3) le harcèlement visuel, comme les affiches désobligeantes ou offensantes, les cartes, les dessins animés, les graffitis, les dessins, les notes, les courriels, les textes ou autres messages, ou les gestes ; ou 4) une conduite qui a pour but ou pour effet d'interférer de façon déraisonnable avec le rendement au travail d'une personne, de lui faire subir un préjudice ou de créer un milieu de travail intimidant, menaçant, humiliant, hostile ou offensant.

Si vous êtes victime de harcèlement, de violence ou de menaces de violence, vous devez immédiatement le signaler en utilisant l'un des mécanismes de signalement décrits dans le Code de conduite. Pour plus d'information, voir les politiques d'Ardent Mills interdisant le harcèlement et la violence en milieu de travail.

Nous nous servons mutuellement en fournissant un environnement de travail sûr. Pour plus d'informations sur l'engagement d'Ardent Mills en matière de sécurité, consultez les informations dans la section Sécurité du Code de conduite.

Exemple de service 2

Un directeur est connu pour plaisanter et essayer de garder l'humeur légère. Un jour, le manager fait une blague sur les stéréotypes de multiples groupes raciaux et origines nationales. Même si le gestionnaire a dit aux plaisanteries de faire rire les autres et n'avait pas l'intention de se moquer de qui que ce soit, le comportement risque d'atteindre le niveau de harcèlement en raison de la nature discriminatoire et désobligeante de la blague. Bien que ce comportement viole certainement le code de conduite, il peut également constituer une discrimination illégale.

Nous comprenons nos clients.

Si vous travaillez avec des clients, vous devez prendre l'initiative personnelle nécessaire pour connaître et comprendre les codes et les politiques des clients en ce qui concerne notre relation de travail avec eux. Bien que notre propre Code de conduite régisse votre conduite, vous serez en meilleure position pour servir nos clients si vous connaissez et comprenez également leurs valeurs.

Nous fournissons à nos clients des produits sûrs.

L'objectif d'Ardent Mills est de fournir des aliments sains et sûrs à chaque fois, partout. Pour plus d'informations, reportez-vous à la section Sécurité du code de conduite.



Nous respectons et prenons soin de notre environnement.

Ardent Mills se conforme à toutes les lois environnementales et à nos propres exigences strictes pour minimiser notre impact sur l'environnement et utiliser et conserver les ressources de manière appropriée. Nous nous efforçons continuellement d'améliorer notre performance par la minimisation des déchets, l'utilisation efficace des ressources et d'autres mesures pertinentes pour nos entreprises. Avant d'apporter des changements à nos activités ou à nos opérations, comme l'achat d'une usine ou la réalisation d'un projet d'immobilisations, nous évaluons l'impact environnemental et obtenons tous les permis et approbations nécessaires.

Tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent immédiatement signaler tout incident ou infraction à l'environnement à leur gestionnaire ou à toute autre personne compétente d'Ardent Mills. Nos gestionnaires doivent s'assurer que les membres de l'équipe ont la formation et les ressources nécessaires pour s'assurer qu'ils connaissent les lois, les règles et les règlements environnementaux applicables et qu'ils s'y conforment. De plus, le gestionnaire de l'environnement, de la santé et de la sécurité doit être immédiatement avisé de tout déversement, rejet ou toute situation dangereuse ou dangereuse qui pourrait constituer une menace pour l'environnement.

Pour plus d'informations, reportez-vous au manuel de procédures de l'entreprise et aux politiques d'environnement, de santé et de sécurité d'Ardent Mills.



We understand, respect, and care for our communities.

Nous mettons nos connaissances et notre expertise au service des collectivités où nous vivons et travaillons pour les aider à relever les défis économiques, environnementaux et sociaux. En collaborant avec un large éventail de partenaires publics et privés, les membres de notre équipe et nos partenaires commerciaux consacrent du temps, du talent et des ressources financières à la réalisation de progrès mesurables face aux problèmes difficiles qu'aucune organisation ne peut résoudre à elle seule. Il s'agit d'une partie importante de notre engagement à être une entreprise citoyenne responsable et, à cette fin, nous tenons à des normes élevées et encourageons les autres à faire de même.



Vivre nos valeurs: Simplicité

Chez Ardent Mills, nous mettons l'accent sur la simplicité, la clarté et la transparence de notre mode de fonctionnement. Cela nous aide à éliminer les obstacles, ce qui nous permet de travailler ensemble plus efficacement et de gagner la confiance de nos partenaires commerciaux, de nos clients et de nos communautés.

Nous créons et conservons des documents commerciaux simples, clairs et transparents.

Chaque jour, nous créons des milliers de documents commerciaux, des contrats clients et des rapports pour les organismes de réglementation, aux feuilles de temps et aux rapports de dépenses. Parfois, nos courriels et communications téléphoniques sont même considérés comme des documents commerciaux. Ardent Mills compte sur vous pour être précis et honnête dans toutes vos communications et la création de tous les dossiers commerciaux. C'est le chemin Ardent Mills.

Nous ne tolérons pas la falsification des rapports de dépenses, des résultats de qualité ou de sécurité, des chiffres de vente, des états financiers, ou toute autre chose. Aucune inscription ne peut être faite sur les livres et registres d'Ardent Mills qui cache ou déguise intentionnellement la vraie nature de toute transaction.

Notre équipe de direction, nos créanciers, nos agences de notation et nos partenaires s'appuient sur nos informations financières. Il est également utilisé pour préparer les déclarations et les rapports du gouvernement à des fins fiscales, réglementaires et statistiques. Par conséquent, il est essentiel que tous nos documents financiers et comptables soient exacts. Lorsque nous compilons et partageons nos informations financières, nous conformons aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis. Nous préparons et produisons nos déclarations de revenus et autres déclarations conformément à toutes les lois fiscales applicables. Tout membre de l'équipe qui fournit des renseignements à des fins financières ou fiscales doit les fournir en temps opportun et certifier l'exactitude des renseignements et leur conformité aux politiques d'Ardent Mills. Le défaut de fournir des renseignements exacts et en temps opportun peut entraîner des risques juridiques et commerciaux importants pour Ardent Mills.

Il est également important de conserver ou de détruire les documents d'affaires, comme l'exigent nos calendriers de conservation des documents. S'il y a un procès ou une enquête gouvernementale, vous pourriez être tenu de conserver certains documents pendant une

période de temps, alors assurez-vous de suivre les instructions que vous recevez dans un tel cas.

Exemple De Simplicité 1

Ardent Mills cherche à retirer une structure historique d'un de ses sites parce qu'elle est en mauvais état et qu'elle représente un danger pour les membres de l'équipe. Le maire de la ville est conscient de la volonté d'Ardent Mills de retirer la structure, ainsi que de l'opposition croissante du public pour le retrait. Le maire est candidat à sa réélection et suggère qu'Ardent Mills apporte une contribution politique à la campagne de réélection du maire. Le maire suggère que, s'ils sont réélus, ils pourraient contribuer à faire avancer la suppression de la structure au profit d'Ardent Mills. Ardent Mills ne devrait pas contribuer à la campagne de réélection du maire et devrait consulter immédiatement le département juridique. Les membres de l'équipe concernés doivent également examiner la politique anticorruption et la politique de lutte contre la corruption d'agents publics étrangers, ainsi que les sections du Code de conduite traitant de la contribution politique.

Nous fonctionnons avec simplicité en étant clairs et transparents en ce qui concerne les marchés du gouvernement.

Les entités gouvernementales, y compris les gouvernements fédéral, d'État et locaux, ont souvent des règles et des exigences beaucoup plus strictes que celles qui s'appliquent aux entités privées. Par exemple, les règles régissant les cadeaux, gratifications ou autres choses de valeur offerts aux fonctionnaires ou aux fonctionnaires sont complexes et peuvent varier selon les circonstances.

Si vous travaillez dans le cadre de contrats avec des administrations ou avec des fonctionnaires, assurez-vous de bien comprendre les règles et les dispositions contractuelles propres à cette relation client. Assurez-vous également de vérifier et de comprendre quelles exigences contractuelles s'appliquent aux tiers, tels que

les consultants, revendeurs, distributeurs ou fournisseurs, et contactez le tiers pour vous assurer qu'il connaît ces exigences et qu'il peut les satisfaire. Pour plus d'informations, reportez-vous aux résumés de notre Code de conduite sur les activités politiques, la lutte contre la corruption et les cadeaux et divertissements, et/ou reportez-vous à la Politique anticorruption et la Politique concernant les cadeaux et divertissements d'Ardent Mills. Bien sûr, en cas de doute, demandez toujours à votre responsable ou consultez le département juridique pour toute question.

Nous agissons avec simplicité en étant clairs et transparents quant à la façon dont nous traitons avec les représentants du gouvernement.

Ardent Mills doit se conformer à la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act - FCPA), qui rend illégal le versement de pots-de-vin à des fonctionnaires gouvernementaux. Un pot-de-vin est un don ou une offre de donner quelque chose de valeur à quelqu'un en échange d'obtenir ou de garder une entreprise ou pour tout autre avantage commercial. La FCPA s'applique à tous les administrateurs, dirigeants, membres d'équipe, agents et entrepreneurs d'Ardent Mills, qu'ils soient situés aux États-Unis ou à l'étranger. Les fonctionnaires gouvernementaux étrangers comprennent les fonctionnaires fédéraux, d'État et locaux, les candidats politiques et les employés de toute entreprise appartenant à un gouvernement étranger. Les fonctionnaires gouvernementaux peuvent aussi comprendre des employés d'organismes gouvernementaux, par exemple des inspecteurs des impôts et des douanes et des agents de police ; les salariés des entreprises publiques ou contrôlées par l'État ou des organisations internationales publiques ; et les partis politiques, les fonctionnaires, les candidats et les titulaires de charge. Si vous interagissez avec des fonctionnaires du gouvernement, vous devez comprendre et suivre strictement toutes les lois anti-corruption. De plus, la LCPA et d'autres lois exigent d'Ardent Mills qu'elle

tienne des livres, des registres et des comptes exacts et qu'elle mette au point un système de contrôles comptables internes qui fournissent une assurance suffisamment raisonnable que, entre autres choses, nos livres et registres reflètent fidèlement, dans des détails raisonnables, nos opérations et dispositions de nos actifs. Pour plus d'informations, consultez la Politique anticorruption d'Ardent Mills.

Ne jamais offrir, donner, solliciter ou accepter directement ou indirectement une forme quelconque de pot-de-vin, de dessous-de-table ou tout autre paiement frauduleux. Sélectionnez avec soin les tiers qui agissent en notre nom (par exemple, les agents de vente, les représentants, les consultants et les distributeurs). Ne permettez pas à ces tiers ou à nos partenaires de coentreprise d'offrir ou d'accepter un pot-de-vin, car vous et Ardent Mills pourriez être tenus responsables de leurs actions.

De nombreux gouvernements (y compris le gouvernement des États-Unis) ont un certain nombre de lois et de règlements qui restreignent la capacité du personnel du gouvernement à recevoir des paiements, des cadeaux, des pourboires ou tout article de valeur. Ardent Mills n'offre ni n'accepte de pots-de-vin, pots-de-vin ou autres paiements corrompus, indépendamment des pratiques locales ou des coutumes perçues. La

Simplicity Example 2

Ardent Mills and a potential vendor are engaged in negotiations to become business partners. The negotiation process has been long and difficult, so the potential vendor wants to impress Ardent Mills to curry more favor. The potential vendor insists on taking the Ardent Mills team members involved to a professional football game in club seating, followed by dinner at an upscale steakhouse, and rooms for each team member at a five-star hotel. As delightful as such an evening may be for the Ardent Mills team members, it would be inappropriate to accept these gifts due to the extravagance of the gifts, as well as the timing of the gifts occurring at the same time as business negotiations.

corruption est illégale dans la plupart des endroits où nous faisons des affaires, et elle peut porter atteinte à la réputation d'Ardent Mills qui est de mener ses affaires avec intégrité. La promesse, l'offre ou la livraison à un fonctionnaire du gouvernement d'un cadeau, d'une faveur ou d'une autre gratification en violation de ces règles non seulement contreviendrait à la politique d'Ardent Mills, mais pourrait également constituer une infraction pénale aux États-Unis et/ou ailleurs.

Toute question ou tout doute sur la pertinence d'une mesure proposée devrait être discuté avec le département juridique d'Ardent Mills avant de prendre une mesure. Toute violation présumée de la loi FCPA ou de toute autre loi anti-corruption d'une juridiction doit être signalée rapidement au département juridique d'Ardent Mills ou au responsable de la conformité d'Ardent Mills. Pour plus d'informations, reportez-vous à la Politique anticorruption d'Ardent Mills.

Nous fonctionnons avec simplicité en évitant et/ou en gérant de manière appropriée les conflits d'intérêts.

Nous devons éviter les situations dans lesquelles nos intérêts personnels ou familiaux pourraient influencer indûment - ou sembler influencer - notre jugement commercial. Les membres de l'équipe qui ont accès à des renseignements concernant les grains, les produits céréaliers, les viandes, les sous-produits de la viande ou tout autre marché de marchandises ou dont les fonctions comportent des renseignements sur ces marchés ne devraient pas être impliqués dans le commerce de ces marchés avec des espèces ou des contrats à terme pour leurs comptes personnels, directement ou indirectement par l'intermédiaire de partenaires commerciaux ou d'autres personnes. Les membres de l'équipe qui sont impliqués dans des entreprises qui ne font pas concurrence à Ardent Mills peuvent s'engager dans des pratiques de couverture normales sur ces marchés de matières premières, mais veuillez consulter le résumé sur les opérations d'initiés dans notre Code de

conduite pour plus d'informations sur ce sujet.

Les membres de l'équipe dont les responsabilités comprennent la vente, le marketing, le transport, l'achat ou la location de tout type doivent faire preuve d'une discrétion particulière lorsqu'ils offrent des cadeaux aux clients ou lorsqu'ils les reçoivent, afin d'éviter un conflit d'intérêts possible.

Il n'est pas toujours clair si une activité crée un conflit d'intérêts. Pour cette raison, vous devez discuter de tout conflit potentiel avec votre gestionnaire, puis divulguer et obtenir le consentement du contrôleur avant de s'engager dans une telle transaction. Pour plus d'informations sur les cadeaux et les conflits liés aux divertissements, consultez le résumé du Code de conduite sur les cadeaux et les divertissements et la Politique en matière de cadeaux et de divertissements d'Ardent Mills.

Exemple De Simplicité 3

L'école de l'enfant d'un membre de l'équipe réalise une vente de gâteaux pour amasser des fonds pour le département sportif de l'école. Le membre de l'équipe fait cuire six douzaines de biscuits pour l'événement, et dans l'espoir d'augmenter les ventes des biscuits en raison de l'association avec le moulin à farine, utilise le logo Ardent Mills sur les étiquettes et l'affichage des biscuits.

Le fait de ne pas avoir demandé à la direction d'Ardent Mills l'autorisation expresse d'utiliser le logo de cette manière constitue une violation du code de conduite.

Nous sommes clairs et transparents lorsque nous donnons ou recevons des cadeaux.

Utilisés correctement, les cadeaux et les divertissements peuvent promouvoir la bonne volonté et renforcer les relations d'affaires solides. Dans certaines cultures, les dons peuvent être coutumiers et attendus. Il peut être acceptable d'offrir des cadeaux raisonnables et légaux

(généralement inférieurs à 100\$, mais pouvant varier selon la localité) à des clients ou à des fournisseurs non gouvernementaux. Cependant, offrir ou accepter des pots-de-vin ou des dessous-de-table pour sécuriser les affaires est inacceptable à Ardent Mills et, dans la plupart des cas, illégal.

Respectez toujours la politique de Ardent Mills relative aux cadeaux et aux divertissements. En outre :

- ♦ N'offrez ni n'acceptez aucun cadeau ou divertissement qui pourrait amener Ardent Mills à accorder ou à recevoir une faveur en retour, ou qui pourrait donner l'impression de causer Ardent Mills
- ♦ Ne donnez ni ne recevez de cadeaux ou de divertissements extravagants. La valeur de tous les cadeaux et divertissements devrait être raisonnable et modeste
- ♦ Évitez les cadeaux ou les divertissements qui coïncident avec les décisions d'achat, de vente ou de négociation, car ils pourraient sembler influencer indûment les décisions
- ♦ Ne donnez pas ou n'acceptez pas d'espèces ou d'équivalents de trésorerie tels que des cartes-cadeaux, des chèques-cadeaux ou des bons comportant des montants de dépenses libellés

Les cadeaux, gratifications ou faveurs reçus de tiers ou offerts par des tiers, autres que ceux d'un montant nominal, qui pourraient être de quelque façon interprétées comme étant liés à votre emploi chez Ardent Mills, doivent être entièrement divulgués et approuvés par votre gestionnaire. Les frais de transport et d'hébergement doivent être payés par Ardent Mills. Demandez conseil avant de donner ou d'accepter un cadeau, un cadeau, un pourboire ou une faveur si vous avez un doute sur le fait qu'il soit approprié. Consultez la Politique sur les voyages et les dépenses d'Ardent Mills pour plus de renseignements.

Nous sommes transparents quant à nos activités extérieures.

En tant que membre de l'équipe d'Ardent Mills, votre principale obligation est envers Ardent Mills et ses parties prenantes. Vous devriez éviter toute activité ou intérêt financier personnel qui pourrait nuire à l'indépendance ou à l'objectivité de votre jugement, nuire à l'exécution opportune et efficace de vos fonctions et responsabilités, ou pourrait discréditer, embarrasser ou entrer en conflit avec les meilleurs intérêts d'Ardent Mills.

Si vous êtes un membre de l'équipe exonérée, vous devriez obtenir l'approbation des membres de l'équipe de direction de votre fonction avant de vous engager dans un emploi externe ou des fonctions d'administrateur externe. Aucune activité extérieure ne doit impliquer l'utilisation du nom, des marques de commerce, de l'influence, des actifs ou des installations d'Ardent Mills, sauf autorisation écrite expresse de la direction d'Ardent Mills.

Nous sommes clairs et transparents quant à nos contributions et activités politiques.

L'activité politique des entreprises, y compris les contributions politiques et le lobbying pour influencer la législation, est fortement réglementée et soumise à des règles juridiques spéciales. Les membres de l'équipe d'Ardent Mills doivent se conformer à toutes les lois de finance et d'éthique applicables. Ardent Mills ne dédommagera ni ne remboursera aucun individu associé à l'entreprise, sous quelque forme que ce soit, pour une contribution politique que la personne a faite. Étant donné que les lois varient considérablement d'une juridiction à l'autre, toute question concernant la pertinence d'une activité politique ou d'une contribution politique doit être adressée au département juridique. Les membres de l'équipe d'Ardent Mills sont encouragés à s'intéresser activement aux activités politiques et gouvernementales et à soutenir les principes, les enjeux, les partis ou les candidats de leur choix. Cependant, les membres de l'équipe doivent séparer

leurs activités politiques personnelles et leurs opinions de celles de leurs activités professionnelles. Vous ne devriez pas utiliser les ressources d'Ardent Mills, comme nos installations, nos courriels ou nos marques de commerce, pour vos propres activités politiques, et vous devriez éviter de donner l'impression qu'Ardent Mills sponsorise ou cautionne toute opinion que vous détenez personnellement.



Une note sur la sécurité de la farine

La farine et les ingrédients à base de grains sont fabriqués à partir de produits agricoles bruts, et nos procédés ne contiennent souvent pas de contrôles pour éliminer les bactéries et les microbes provenant de l'environnement extérieur dans lequel les grains sont cultivés. Par conséquent, il est de notre responsabilité partagée de sensibiliser les membres de notre équipe, les familles, les amis et les collectivités à l'utilisation et à la manipulation sécuritaires de la farine et d'autres produits céréaliers bruts. Cela comprend donner des conseils comme ne pas goûter ou manger de la pâte crue, de la pâte à frire ou tout autre produit contenant de la farine non cuite ; bien cuire, frire, faire bouillir ou cuire des articles faits avec de la pâte crue ou de la pâte à frire avant de les manger; utiliser de l'eau chaude et du savon pour laver les bols, les ustensiles ou les surfaces sur lesquels de la farine a été utilisée; et se laver les mains avec du savon et de l'eau chaude immédiatement après avoir touché de la farine, de la pâte crue ou de la pâte.



Vivre nos valeurs: Sécurité

L'objectif d'Ardent Mills est de fournir des aliments sains et sûrs à chaque fois, partout. Nous utilisons des systèmes internes et uniquement des fournisseurs externes qui garantissent que nos produits alimentaires et nos aliments pour animaux répondent à nos propres exigences strictes en matière de sécurité alimentaire et de réglementation, ainsi qu'aux exigences légales applicables.

Nous faisons de la sécurité de nos produits, de notre environnement et de nos employés une priorité, en la gardant à l'avant-garde de tout ce que nous faisons:

- ◆ Nous analysons régulièrement nos programmes et nos politiques de sécurité en vue d'éventuelles améliorations
- ◆ Nous reconnaissons que le respect de toutes les lois et réglementations applicables est essentiel au maintien d'une solide culture de sécurité
- ◆ Nous avons des normes de travail élevées qui dépassent souvent ce qui est exigé par la loi
- ◆ Nous mettons l'accent sur la qualité de l'enseignement et de la formation, et nous attendons des membres de l'équipe qu'ils suivent la formation et posent des questions

lorsqu'ils sont incertains

- ◆ Nous signalons rapidement les accidents du travail, les blessures et les pratiques et conditions dangereuses
- ◆ Nous encourageons mutuellement à prendre en main la conformité en matière de sécurité et à prendre la parole lorsqu'il y a des possibilités d'amélioration

Tous les membres de l'équipe d'Ardent Mills sont responsables de la poursuite de notre tradition de sécurité et de sûreté des produits, non seulement en se conformant à toutes les lois et bonnes pratiques de fabrication, mais aussi en respectant nos exigences en matière de sécurité des aliments destinés à la consommation humaine et animale ; informer leur gestionnaire s'ils constatent un problème dans nos opérations qui pourrait compromettre la salubrité des aliments destinés à la consommation humaine ou animale; ou de partager des moyens d'améliorer nos efforts de sécurité. Nos gestionnaires s'assurent simplement que les membres de l'équipe ont la formation et les ressources nécessaires pour comprendre et jouer leur rôle en matière de salubrité des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Tout écart par rapport à ces principes,

ou toute menace, grande ou petite, à la sûreté et à la sécurité de nos produits doit être signalé à la personne responsable de l'assurance de la qualité. Pour plus d'informations, consultez la politique de sécurité alimentaire et les principes de fonctionnement d'Ardent Mills.

Nous maintenons nos employés en sécurité.

Ardent Mills mène toutes ses activités commerciales d'une manière qui protège la santé et la sécurité des membres de son équipe, ainsi que des partenaires commerciaux, des entrepreneurs et des visiteurs de ses installations. Nous nous conformons à toutes les lois de santé et de sécurité en plus de nos propres exigences strictes de santé et de sécurité ; s'efforcer d'améliorer continuellement notre performance ; et insister pour que tous les travaux, aussi urgents soient-ils, soient effectués en toute sécurité.

Les membres de l'équipe sont responsables du respect des lois sur la santé et la sécurité et des exigences de l'entreprise qui s'appliquent à leur travail. Les membres de l'équipe sont également responsables de prendre toutes les précautions nécessaires pour se protéger, protéger leurs collègues et les visiteurs de nos installations, y compris de signaler immédiatement les accidents, les blessures et les pratiques ou conditions dangereuses ou menaçantes. Aucun membre de l'équipe ne doit décourager la déclaration d'accidents, de blessures et de pratiques ou conditions dangereuses ou menaçantes.

Les gestionnaires d'Ardent Mills doivent fournir aux membres de l'équipe de la formation, des programmes et des ressources pour faire leur travail en toute sécurité, et concevoir et entretenir nos processus et installations de manière à assurer des conditions de travail sécuritaires.

Pour plus d'informations, consultez la politique sur l'environnement, la santé et la sécurité et les procédures d'exploitation en place dans votre établissement et pour votre emploi particulier.

Nous interdisons l'usage illégal ou impropre de drogues et d'alcool.

L'utilisation, la possession, la vente, la distribution, l'offre ou la consommation de drogues illégales (ou l'abus ou la mauvaise utilisation de drogues légales, y compris les médicaments prescrits ou en vente libre), de marijuana, d'alcool et de toute autre substance nocive et / ou contrôlée peut menacer la sécurité, la santé et la productivité des membres de notre équipe et d'autres. Tout membre de l'équipe qui travaille pour Ardent Mills ou à un emplacement d'Ardent Mills doit être libre de toute influence de drogues illégales, de marijuana, d'alcool ou de toute autre substance contrôlée qui peut nuire ou nuire à la capacité d'exécuter en toute sécurité les tâches et les responsabilités professionnelles. Bien que les boissons alcoolisées puissent être servies à des fonctions sociales approuvées par l'entreprise, cela ne devrait être fait que conformément à nos politiques sur les drogues et l'alcool. Les membres de l'équipe ne peuvent pas consommer d'alcool lorsqu'il peut nuire à leur capacité d'exécuter des tâches, mettre en danger d'autres personnes ou nuire à la réputation d'Ardent Mills ou de l'un de ses membres ou partenaires commerciaux. Pour plus d'information, consultez la Politique en matière de drogues et d'alcool d'Ardent Mills.

Nous comptons sur vous, chaque jour, pour nous assurer que nous restons tous fidèles à nos valeurs

Si vous avez une question ou une préoccupation, ou si vous pensez qu'une violation de notre Code de conduite s'est produite, parlez-en. Nous ne tolérons pas de représailles contre quiconque soulève une plainte ou une préoccupation de bonne foi. Pour rappel, nous avons plusieurs façons de signaler une préoccupation:

Convercent est votre Hotline confidentielle 24/7

- ♦ Ardent Mills Ligne d'urgence éthique et valeurs :
1-844-461-9330
- ♦ www.ethics.ardentmills.com

Ressources internes

- ♦ Votre manager
- ♦ Votre chef de fonction
- ♦ Ressources Humaines
- ♦ Département juridique
- ♦ Chef du bureau de conformité

De plus, il n'est pas interdit aux membres de l'équipe de communiquer avec un organisme gouvernemental approprié ou de signaler une violation potentielle de la loi.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre Code de conduite et d'autres règlements, y compris les versions les plus récentes, à l'adresse <https://am3.sharepoint.com/law/Policies>.



**Nous avons tous
une responsabilité
importante
connaître et
respecter les lois qui
s'appliquent partout
où nous travaillons.**

Convercent is your 24/7 Confidential Helpline
<http://www.ethics.ardentmills.com>
1 (800) 461 - 9330

We welcome your comments and questions about the
contents of this manual. Please contact us at:
info@ardentmills.com